



## TERMES DE REFERENCE

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IDENTIFICATION ET LA CLASSIFICATION DES SOURCES D'INFORMATIONS, INSTITUTIONS, SERVICES ET AGENTS POUVANT PARTICIPER À L'IDENTIFICATION, L'ENREGISTREMENT, L'INVESTIGATION ET L'ACTION EN FAVEUR DE VICTIMES D'INCIDENTS RACISTES



FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



## 1. Contexte

Dans le cadre de ses attributions, le CNDH veille à l'observation, à la surveillance et au suivi de la situation des droits de l'Homme au niveau national et régional. En matière de protection et de traitement des plaintes, s'il apparaît au conseil que la plainte dont il est saisi ne relève pas de sa compétence, il la transmet à l'autorité ou à l'organisme compétent en la matière et en informe le plaignant concerné.

Dans la perspective de renforcer sa mission de veille en matière de lutte contre les discriminations et de pouvoir orienter efficacement les victimes potentielles, le CNDH souhaite procéder à l'identification de l'ensemble des acteurs (associatifs, institutionnels, départements ministériels) engagés dans l'identification, l'enregistrement des actes à caractère discriminatoire, ainsi que dans l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes victimes de tels actes.

Cette activité constituera également un préalable indispensable à la réalisation d'une autre activité, à savoir la mise en place d'un système de collaboration et de coordination entre les acteurs impliqués, en vue de renforcer l'identification, l'investigation et l'accompagnement des victimes d'actes à caractère raciste. Ce système devra tenir compte des formes multiples et cumulatives d'inégalités de traitement dont peuvent être victimes, notamment, les femmes étrangères (en tant que femme, non ressortissante et/ou noire par exemple).

Cette prestation s'inscrit dans le cadre des activités du projet « Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre », financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) et la Fondation Internationale et Ibéroaméricaine pour l'Administration et les Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement à promouvoir les valeurs du « vivre ensemble », à travers l'amélioration des normes et des politiques publiques relatives à la discrimination, le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des mécanismes de recours et la sensibilisation et la communication visant la prévention du racisme et la xénophobie et la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce projet est mené en partenariat avec le CNDH et le département ministériel en charge de la migration (antérieurement MDCMREAM)<sup>1</sup>.

C'est dans ce cadre que le CNDH en collaboration avec les partenaires du projet « Vivre ensemble sans discrimination », lance cette consultation qui vise la sélection d'un cabinet/bureau d'études qui mobilisera une assistance technique pour l'identification et la classification des sources d'information, institutions, services et agents pouvant participer à l'identification, l'enregistrement, l'investigation et l'action en faveur de victimes d'incidents racistes.

---

<sup>1</sup>D'autres partenaires sont associés au projet ; Observatoire Espagnole du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE)- Secrétariat Général de l'Immigration et l'Emigration de l'Espagne Ministères sectoriels marocains (Santé, Entraide Nationale, Education, Justice, Intérieur), Organisations de la société civile- Associations marocains et de migrants, Médias

## 2. Objectifs de la consultation

Cette prestation a pour objectif l'identification des institutions, services, acteurs qui peuvent être informés / saisis de faits de discriminations, d'actes racistes et xénophobes, d'incitation à la haine, en raison notamment de :

- Leur domaine d'activité, au sein duquel peuvent émerger des discriminations, actes racistes, incitations à la haine, prohibés par le code pénal (accès aux biens aux services, travail, sport) et/ou ayant fait l'objet de dispositions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations (le travail, la presse, l'éducation) ;
- Leur mandat, missions, statut. Les institutions, associations impliquées dans la protection des droits humains peuvent être saisies / informées de plaintes / situations relevant de discriminations

Une attention particulière sera accordée aux actes discriminatoires et/ou haineux à l'égard des femmes et des enfants, ainsi qu'aux acteurs qui proposent un accueil, une information, et un accompagnement aux victimes de discriminations.

L'identification de l'ensemble de ces acteurs constitue un préalable à la réalisation d'une autre activité réalisée dans le cadre du projet Vivre Ensemble, à savoir la réalisation d'un système de collaboration et coordination entre ces acteurs pour un renforcement de l'identification, l'enregistrement, et du traitement des actes discriminatoires, notamment racistes ou xénophobes envers la population migrante.

## 3. Consistance des prestations

Dans le cadre de la réalisation de cette mission, le cabinet/bureau d'études sera amené à réaliser une cartographie des institutions, des organisations de la société civile et d'autres acteurs qui peuvent être informés/saisis de faits de discriminations tels que décrits précédemment.

Parmi les sources potentielles d'information, nous pouvons notamment citer :

- Les ministères de l'Intérieur ; de la Justice ; du Travail et de l'insertion professionnelle ; de l'Éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; de la Santé ; de la Culture, de la jeunesse et des sports ;
- La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH)
- Les organisations de la société civile impliquées dans la protection des droits humains, notamment celles travaillant sur la protection des droits des femmes, des étrangères, et dans le champ de la lutte contre les discriminations ;
- Le Conseil national des droits de l'Homme ;
- Le Médiateur du Royaume ;
- Les organisations internationales de protection des droits humains (notamment le HCR, l'OIM).

À noter que les résultats des prestations objet de la présente consultation serviront pour la proposition d'un système de collaboration et coordination avec d'autres services publics et la société civile pour une meilleure

identification, enregistrement, investigation des incidents racistes ou xénophobes envers les femmes et les hommes migrant.e.s.

#### **4. Durée de la prestation**

La prestation commencera en septembre 2020 et s'étalera jusqu'à novembre 2020.

L'effort du/ de la consultant.e est estimé à environ 20 H/J.

#### **5. Livrables et rendus**

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

**Livrable 1** : Note méthodologique.

**Livrable 2** : Rapport sur l'identification des sources d'identification et la classification des sources d'information, institutions, services et agents qui peuvent participer à l'identification, l'enregistrement, l'investigation et l'action en faveur de victimes d'incidents racistes.

Les livrables doivent être élaborés en langue française.

#### **6. Profil du/de la consultant.e et qualifications requises**

Le cabinet/bureau d'études doit proposer un.e consultant.e ayant les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) dans le domaine législatif et juridique ou équivalent, ou toute discipline pertinente en lien avec cette prestation ;
- Une expérience confirmée de 7 ans minimum dans le domaine des droits de l'Homme, intégrant une dimension relative aux principes de l'égalité et de la non-discrimination ;
- Très bonne connaissance de l'environnement institutionnel et associatif au Maroc intervenant sur les questions de droit de l'Homme et d'assistance sociale ;
- Une bonne connaissance de la problématique de la migration au Maroc ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français, et maîtrise de l'arabe.

#### **7. Dossier de l'offre**

Les cabinets/bureau d'études sont invités à fournir un dossier administratif et une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

##### **Dossier administratif**

- Copie des statuts juridiques ;
- Registre de commerce ;

- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

### **Offre technique**

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Présentation succincte du cabinet/bureau d'études ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de références de cette consultation et la justification des choix méthodologiques ;
- Le CV du consultant.e proposé.e précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation ;
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

### **Offre Financière :**

Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc.).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en HT.

Le budget estimatif réservé à cette consultation est estimé à 90.000,00 MAD HT.

## **8. Soumission des offres**

La date limite de soumission des offres est fixée pour le vendredi 07 août 2020 à 16h00.

La proposition présentée par le prestataire sera placée dans un pli fermé et cacheté portant le nom et l'adresse du prestataire avec la mention suivante : Réf : N°09C/CNDH/2020-Appel à consultation « IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DES SOURCES D'INFORMATION, INSTITUTIONS, SERVICES ET AGENTS POUVANT PARTICIPER À L'IDENTIFICATION, L'ENREGISTREMENT, L'INVESTIGATION ET L'ACTION EN FAVEUR DE VICTIMES D'INCIDENTS RACISTES ».

Ce pli contiendra les deux enveloppes suivantes :

- Une enveloppe scellée comprenant le dossier administratif et l'offre technique;
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière.

Les soumissions doivent être adressées au bureau d'ordre du Conseil National des Droits de l'Homme, sis N° 22, Avenue Riad, Hay Riad BP 21527 Rabat, Maroc, par

voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou directement au bureau d'ordre, contre récépissé.

Tout dossier incomplet ou reçu/enregistré postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

## 9. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

### Phase 1 : Analyse de l'offre technique

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTERISTIQUES		Note max
		100
Rubrique	Expertise et expérience	60
1.1	Expérience et expertise du consultant.e proposé.e : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation  - Formation académique/continue : 15  - Expérience dans le domaine : 35	50
1.2	Expérience de travail du cabinet/bureau d'études avec les institutions nationales et internationales	10
Rubrique	Démarche méthodologique	40
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation	6

### Note importante :

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).

### Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

À l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

Pmin            P : Prix de l'offre

$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$             Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante

P

### **Phase 3 : Analyse technico financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,70 * T + 0,30 * F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.